



PREFET DE LA HAUTE-VIENNE



**PREFECTURE
DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES**

BUREAU DE LA CITOYENNETE, DE LA NATIONALITE
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Le Préfet de la Haute-Vienne
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite,

ARRETE

pris en application de l'arrêté ministériel du 9 février 2017 portant application du décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et aux cartes nationales d'identité, relatif à la mise en œuvre dans le département de la Haute-Vienne des dispositions prévues par le décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 autorisant la création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif aux passeports et aux cartes nationales d'identité

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1611-2-1 ;

Vu le décret n° 55-1397 du 22 octobre 1955 modifié instituant la carte nationale d'identité ;

Vu le décret n° 2005-1726 du 30 décembre 2005 modifié relatif aux passeports ;

Vu le décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et aux cartes nationales d'identité et notamment son article 29 ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 février 2017 portant application du décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et aux cartes nationales d'identité ;

Sur proposition du secrétaire général ;

ARRETE :

Article 1er : à compter du 15 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité du département de la Haute-Vienne, comme les demandes de passeport, sont déposées dans l'une des mairies équipées d'un dispositif de recueil, énumérées ci-après :

- | | | |
|-------------------------|-----------------------|-------------|
| - AIXE SUR VIENNE | - AMBAZAC | - BELLAC |
| - BESSINES SUR GARTEMPE | - CONDAT SUR VIENNE | - COUZEIX |
| - EYMOUTIERS | - ISLE | - LIMOGES |
| - PANAZOL | - ROCHECHOUART | - ST JUNIEN |
| - ST LEONARD DE NOBLAT | - ST YRIEIX LA PERCHE | |

1, rue de la préfecture – BP 87031 – 87031 LIMOGES CEDEX 1

☎ 05 55 44 18 00

☎ 05 55 44 17 54

E-mail : courrier@haute-vienne.gouv.fr

<http://www.haute-vienne.gouv.fr>



PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

Article 2 : à compter de cette date, les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports sont déposées auprès des mairies des communes équipées d'un dispositif de recueil quelle que soit la commune de résidence du demandeur.

Article 3 : la remise de la carte nationale d'identité et du passeport s'effectue auprès de la mairie de dépôt de la demande.

Article 4 : le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Vienne, la sous-préfète des arrondissements de Bellac et Rochechouart, les maires du département de la Haute-Vienne, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Vienne.

Le Préfet,

Pour le Préfet
le Secrétaire Général

Jérôme DECOURS

ARRETE IMPLANTATION DR

DESLIOT Jocelyne PREF87 <jocelyne.desliot@haute-vienne.gouv.fr>

vendredi 24 février 2017 à 11:09

À : MairiesDPT87 , michel.ducouret@haute-vienne.gouv.fr , bertrand.chabrouillet@haute-vienne.gouv.fr ,
genevieve_guyonnaud@ville-limoges.fr

Cc : DARDAILLON Benoit PREF87



20170224100234888.pdf
154 Ko

Bonjour,

ci-joint l'arrêté préfectoral du 23 février 2017 relatif à la création, à compter du 15 mars 2017, d'un traitement automatisé de données à caractère personnel pour les cartes nationales d'identité dans le département de la Haute-Vienne.

Je vous précise que, à toutes fins utiles, la mairie de St Léonard de Noblat ne disposera pas du dispositif de recueil à compter du 15 mars (installation prévue le 22 mars).

Cordialement

Le chef de section - Tél. 05 55 44 18 23

----- Message original -----

Sujet:Message from "PREF87-IBCNAJ"

Date :Fri, 24 Feb 2017 10:02:35 +0100

De :ibcnaj@haute-vienne.gouv.fr

Pour :DESLIOT jocelyne <jocelyne.desliot@haute-vienne.gouv.fr>

SCAN .PDF COPIEUR PREF87-IBCNAJ 3EME DROITE